

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 3 mars 2016

**Présidence**

Madame Catherine CARP, Présidente

**Ouverture**

Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,  
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,  
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,  
Cher public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

---

**1. APPEL**

**Membres excusés :**

Mmes et MM. les Conseillers : Catherine GRIN, Monique MÜLLER, Nicolas BURNAND, Raphaël FRANZI, Philippe GUIGNARD, Nunzio INDULSI, Olivier KERNEN, Marc NICODET, Thierry PIDOUX, Harry THONNEY, Paul-Arthur TREYVAUD, Jean-Louis VIAL, Yves VUAGNIAUX et Alain WILLOMMET.

**Membre absent :**

M. le Conseiller : Arif KRYEZI.

Membres présents	85
Membres excusés	14
Membres absents	1
Effectif actuel	100

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

---

**2. APPROBATION DE  
L'ORDRE DU JOUR**

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**L'ordre du jour de cette séance est approuvé à l'unanimité.**

---

**3. COMMUNICATIONS  
DE LA PRÉSIDENTE**

*Procès-verbal du 4  
février dernier*

Vous avez pu constater que le Procès-verbal de notre dernière séance ne vous est pas parvenu.

Le volume de travail de nos secrétaires de ces dernières semaines n'a pas permis de procéder à sa rédaction. Nous vous remercions de votre compréhension.

*Courrier des Cartons et jardins du Cœur*

En date du 15 février dernier, nous avons reçu une lettre de remerciements des Cartons et Jardins du Cœur pour avoir accepté de leur accorder une substantielle subvention pour l'année 2016 lors de l'approbation du budget.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Courrier de M. Hubert SCIBOZ*

En date du 2 mars 2016, nous avons reçu un courrier de M. Hubert SCIBOZ concernant les tarifs du gaz depuis 2015.

Ce courrier sera traité à la prochaine séance du Bureau et y sera donné la suite jugée utile.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Votations /Elections du 20 mars prochain*

Mesdames, Messieurs les citoyens,

Vous avez reçu la semaine dernière une enveloppe de vote verte pour la votation cantonale concernant la RIE 3.

La semaine prochaine, vous allez recevoir une enveloppe sauf erreur de couleur mauve pour le 2ème tour de l'élection à la Municipalité. Il est très important de bien signer les deux cartes de votes et d'utiliser les deux enveloppes de vote, sans quoi votre avis ne pourra pas être pris en compte. Donc une enveloppe et une carte de vote pour chaque objet soumis le 20 mars prochain. Je sais que c'est un peu particulier, mais soyez attentif à faire de la sorte.

Je sais aussi que le 20 mars est le dimanche des Rameaux et je regrette qu'il y ait un scrutin ce jour-là, puisqu'il y a des confirmations.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Carnet blanc*

Le Bureau du Conseil a l'honneur et le plaisir de vous informer que le 16 janvier dernier, Mme Claire-Lise DETREY et M. Boris RICHARD, tous deux Conseillers communaux ont franchi une étape de plus dans leur vie à deux et ont uni leur destin.

Madame la Conseillère, Monsieur le Conseillers, au nom du Conseil communal, je vous adresse mes sincères félicitations et vous souhaite de belles années de bonheur, de joie et de partage.

*(Applaudissements)*

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Utilisation du micro*

On m'a demandé de vous expliquer que pour qu'on puisse bien vous entendre, il faut prendre le micro très près de la bouche. Vous pouvez le mettre comme ça (*en face*) ou comme ça (*en dessous*), mais il doit être près de la bouche. Donc, action !

Au point 8 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Un Postulat de M. le Conseiller Florent MICHAUD
- Un Postulat de M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET
- Une Question de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI
- Une Question de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS

---

4. **COMMUNICATIONS  
DE LA MUNICIPALITÉ**

Nous prenons acte de la communication CO16.01 concernant la modification de la communication CO15.12 relative au dépassement du crédit global 2014 de renouvellement des infrastructures du Service des énergies.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Non, Mme la Présidente.

5. **PRÉAVIS  
N° PR15.31PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE RECAPITALISATION DE LA FONDATION YVERDONNOISE POUR LE LOGEMENT À HAUTEUR DE CHF 4'000'000.-,  
LA CONSTITUTION D'UN DROIT DE SUPERFICIE DISTINCT ET PERMANENT (DDP) EN FAVEUR DE LA FONDATION YVERDONNOISE POUR LE LOGEMENT SUR LA PARCELLE N° 4521, SITUÉE À LA RUE JEAN-ANDRÉ VENEL,  
LA CONSTITUTION D'UN DDP EN FAVEUR DE LA FONDATION YVERDONNOISE POUR LE LOGEMENT SUR LA PARCELLE N° 701, SITUÉE À LA RUE DE MONTAGNY.

**RAPPORTEUR : M. JEAN-DAVID CHAPUIS, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES**

*Composition de la commission*

Mme et MM. les Conseillers Marceline MILLIOUD, François ARMADA, Jean-David CHAPUIS, Olivier DI PRINZIO, Thomas JENNI, Pascal GAFNER, Jean-Louis KLAUS, Philippe PAVID.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des affaires immobilières, M. Jean-David CHAPUIS ne donne lecture que des conclusions du rapport.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

J'ouvre la discussion sur l'article 1.

*Discussion sur article 1*

**M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :**

Le groupe PLR est favorable à la construction de logements pour que chacun trouve une habitation à sa mesure. Cela concerne notamment les familles, les personnes âgées et les étudiants.

Dans le cas du préavis qui nous intéresse, le groupe PLR est sensible à la mixité sociale voulue par la Municipalité et le Conseil de fondation au sein des futures constructions. Cela correspond à un réel besoin de nos concitoyens. Notre groupe soutient dès lors le principe de recapitalisation de la Fondation yverdonnoise pour le logement qui avait, parmi ses objectifs principaux, celui d'être plus réactif sur le marché de l'immobilier.

Toutefois, nous estimons nécessaire de revoir le montant de CHF 4'000'000.- à la baisse. En effet, notre commune devra faire face à de nombreux défis financiers ces prochaines années. Il convient donc de faire preuve de prudence en matière d'investissements. Par ailleurs, si la Fondation yverdonnoise pour le logement gagne à être connue, elle doit néanmoins grandir par étapes, et se doter de fonds correspondant à sa structure pour la suite de ses activités, bénéficiant ou non de l'aide des pouvoirs publics.

A ce titre, il importe à nos yeux que la Fondation ne compte pas uniquement sur l'apport financier des collectivités publiques, mais fasse en sorte que des fonds privés puissent également contribuer à son développement, en accord avec ses statuts, évitant ainsi de solliciter à chaque fois l'aide financière de notre Commune pour remettre son capital à niveau.

Le groupe PLR recommande dès lors d'abaisser le montant de la recapitalisation à CHF 2'500'000.-, et de privilégier ainsi l'un des deux projets immobiliers, en l'occurrence celui de la rue Jean-André Venel qui prévoit près d'une quarantaine de logements subventionnés. Le projet de la rue de Montagny pourrait ainsi être proposé à une autre institution poursuivant des buts semblables à ceux de la Fondation. Cette proposition va d'ailleurs dans le sens des options indiquées par la Commission des finances.

En résumé, notre groupe soutiendra l'article 1 du préavis traitant du principe de recapitalisation de la Fondation, mais proposera en revanche un amendement aux articles 2 et 3, à savoir remplacer le montant de CHF 4'000'000.- par un montant de CHF 2'500'000.-. Ensuite, nous recommanderons d'accepter l'article 4 concernant le projet de la rue Jean-André Venel, puis de refuser cas échéant l'article 5 qui concerne le projet de la rue de Montagny.

**Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

Je ne vous ferais pas de grande théorie sur le droit du bail ou sur la politique du logement au risque de perdre, soit la moitié de la salle dans les 30 secondes à venir, soit de vous donner un tel mal de tête qu'il nous faudra des subventions pour l'industrie pharmaceutique. Cela étant, un petit mot quand même.

Quand nous parlons de logements subventionnés ou à loyer modéré, il faut savoir que ce sont des logements qui bénéficient de subventions étatiques et d'un contrôle étatique, sous-entendu, ce ne sont pas des logements qui rapportent beaucoup en soi. Quand on parle de logements à loyer abordable, ce sont certes, des logements qui sont sur le prix du marché, mais sur la basse échelle de ce marché. Soit, autant vous dire qu'il n'y a pas d'intérêt pour les privés à construire ce genre de logement. C'est la raison pour laquelle il est demandé à l'Etat de participer à la construction de ce type de logement.

Quant aux coopératives, dont il est fait mention à plusieurs égards, elles sont certes intéressantes et œuvrent dans ce domaine. Il suffit juste peut-être de se rendre compte, qui dit coopérative, dit néanmoins la nécessité d'acheter des parts de cette coopérative. Et tout le monde ne dispose pas des moyens nécessaires pour acheter des parts puisque dans le marché courant, finalement, celui qui n'a pas les moyens de payer une garantie de loyer peut avoir un cautionnement en lieu et place. Ce n'est pas le cas des coopératives. Aussi, il ne faut pas se faire d'illusion, ce n'est pas le marché privé qui construira ces logements-là.

En effet, si on se reporte sur les dix dernières années, les loyers du marché privé ont augmenté de 24% alors qu'en même temps, le taux hypothécaire a baissé de 17%. Curieux, me direz-vous, effectivement.

Tout ça pour en arriver où ? Pour en arriver au fait que nous avons besoin de ces logements.

Aujourd'hui, notre Ville compte environ 150 familles en liste d'attente pour des logements subventionnés. Une cinquantaine de familles bénéficient de l'aide individuelle au logement, c'est à dire qu'elles bénéficient d'une aide parce que le loyer est disproportionné par rapport à leur revenu. En comparaison, la Ville d'Yverdon-les-Bains compte 338 logements sociaux pour une population de 30'000 habitants, la ville de Vevey, moins de 20'000 habitants, compte 443 logements, 100 de plus. Alors me direz-vous ! Oui, nous en avons besoin. Maintenant, il s'agit d'injecter quand même de l'argent et la question se pose à moyen et long terme, sous l'angle de l'autonomie de la Fondation yverdonnoise pour le logement.

Je rejoins ce qui a été dit par mon préopinant. Nous devons tendre à une certaine autonomie tant financière qu'administrative de la Fondation yverdonnoise pour le logement à moyen et long terme, mais en l'état, nous parlons du court terme. Et pour le court terme, notre ville a besoin de ces logements.

Alors, peut-être, me direz-vous, je rêve de croire que pour ce soir, ce Conseil arrivera à s'entendre et à soutenir les besoins de notre population et pourtant j'y crois, parce que, comme le

disait, notre collègue, Mme GILLIÉRON, il y a peu dans un précédent Conseil, il y a des gens qui sont à la recherche de logement, qui doivent « crêcher », je dirais ça comme cela, chez d'autres personnes, parce qu'ils ne trouvent pas de logement et nous devons aussi soutenir ces personnes-là.

Et à titre tout à fait personnel, je ne vous cache pas, je me vois mal dire que CHF 4'000'000.- pour le logement, c'est disproportionné quand j'ai soutenu CHF 15'000'000.- pour la fibre optique, 1,7 million pour un skatepark et nous soutiendrons très certainement prochainement CHF 6'000'000.- pour Sports 5, parce que je n'imagine pas de dire à celui qui a besoin d'un logement : « pas d'inquiétude, vous n'aurez pas de logement, mais vous aurez une connexion internet super rapide et durant la journée vous pourrez aller vous éclater sur le skatepark, et finir votre soirée à Sport 5, histoire de noyer votre chagrin ! »

Mesdames et Messieurs, je ne peux soutenir cet amendement car nous avons besoin de ces logements. Donc, je vous invite à refuser cet amendement et à soutenir le préavis tel qu'il est présenté parce que nous en avons besoin, ce que tout le monde s'accorde à dire.

#### **M. le Conseiller Thomas JENNI :**

Cela fait bien des années que notre Conseil Communal ainsi que la Municipalité ont œuvrés pour la création de la Fondation yverdonnoise du logement afin de mettre à disposition de la population des logements abordables. La FYL dispose aujourd'hui de 19 logements réalisés ou en passe de l'être. C'est bien, mais ce n'est vraiment pas assez et nous le savons tous.

Dès la création de la FYL, il était évident que pour atteindre une taille critique, il serait nécessaire de compléter les 2 millions du capital de départ. C'est pourquoi un montant de 5 millions figure, encore aujourd'hui, dans le plan des investissements, même dans sa nouvelle version allégée.

En lisant tous les programmes électoraux des différents partis politiques, on peut constater que la problématique du logement abordable y figure en bonne place. Pourtant, quand il s'agit de passer aux actes, il semble que bon nombre d'entre nous trouvent des prétextes et renient leurs engagements électoraux. C'est simplement navrant.

Le groupe Solidarité & Ecologie votera donc en faveur de ce préavis et vous invite à faire de même. Parce que si on peut trouver des dizaines de millions pour les routes et la fibre optique, on doit bien pouvoir en trouver 4 pour le logement.

Merci pour votre attention.

#### **Mme la Conseillère Carmen TANNER :**

Alors ce soir, on est face à une proposition du PLR, de baisser, on va dire ça comme ça, le projet en faveur d'une coopérative. L'idée me paraît séduisante et je suis tout à fait séduite par les coopératives, mes collègues de parti vous le diront, parce que, d'un côté, elles promeuvent des formes d'habitat un peu alternative, comme des colocations de seniors ou alors une qualité de bâtiments toujours plus High-tech et en mains citoyennes. L'idée est séduisante, je vous l'avoue.

Par contre, ce soir, raisonne en moi une maxime que ma famille, des fois, me rabâche ou me tacle parce qu'ils savent que je suis un peu une optimiste pathologique. Cette maxime c'est : « l'espoir est la nourriture des imbéciles ». Alors, moi, je rétorquais quand on me balançait ça : « oui, mais tant qu'il y a de la vie, il y a de l'espoir ou alors l'espoir est le pilier du monde ! ». Et bien ce soir, je vais me tourner vers cette première maxime, car je ne veux pas être une imbécile.

Je l'ai entendu pendant les débats, j'étais là, j'ai entendu ces arguments de la droite qui disait : « nous allons vendre les terrains pour financer les projets. Nous ne voulons pas de petits contribuables qui n'amènent pas d'argent à Yverdon ». Ces arguments-là, je les ai entendu et je ne suis pas une imbécile, je ne veux pas prendre le risque de donner un chèque en blanc à une Municipalité qui est de droite avec un Conseil qui est renforcé à droite et qui ne veut pas voir ces

contribuables-là. Car aujourd'hui, le constat il est triste. Nous n'avons pas assez de logements subventionnés, nous n'avons que 7% de notre part d'habitats à Yverdon-les-Bains. Il nous faut relever ce pourcentage. Et, je crois que l'habitation va au-delà d'un espoir, l'habitat c'est une réalité que nous nous devons d'offrir à nos concitoyens, c'est pour ça que je refuserais cet amendement et vous invite à accepter ce préavis. Merci.

**M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :**

Je crois que l'idée, derrière la proposition du PLR, c'est de ne pas peindre le diable sur la muraille, mais serait bien de partager ces deux terrains, un qui irait donc à la Fondation yverdonnoise du logement et le deuxième terrain qui pourrait être proposé à une autre société coopérative.

Oui, il y a des coopératives qui existent. Il y a notamment, par exemple, la Coopérative du Logement Ouvrier, il y a des sociétés comme la SCHL (Société Coopérative d'habitation Lausanne) qui cherche à investir dans ce type de logement sur Yverdon et l'idée serait de justement de partager ces terrains-là pour que tout ne soit pas à charge de la Fondation yverdonnoise du logement, qui n'en a pas les moyens pour l'instant et que tout vienne, finalement à charge de la ville.

Donc voilà l'idée qu'il y a derrière. Rien n'empêcherait, peut-être, de proposer par la suite, un postulat, une motion ou je ne sais quoi pour que le deuxième terrain soit proposé à une de ces coopératives ou fondations qui poursuivent le même but, mais l'idée n'est pas ici de ne pas construire ces logements sociaux, mais de partager la construction de ces logements par différentes sociétés, voilà simplement.

**M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :**

Je suis un petit peu surpris des réactions et des prises de parole du groupe PLR pour au moins trois raisons. D'abord, je considère que c'est un désaveu pour la Municipalité qui a été brillamment réélue dimanche, qui porte ce préavis, qui nous propose ce préavis ce soir. La majorité municipale qui est composée par les quatre personnes qui ont été élues dimanche nous proposent aujourd'hui de voter un crédit d'investissement de CHF 4'000'000.- et je vois le groupe majoritaire au sein de la Municipalité qui s'oppose à sa propre Municipalité, j'en prends note, ça promet une législature assez intéressante.

Deuxième élément, je fais une analogie avec un débat qui a lieu actuellement au niveau cantonal où un paquet sur le logement est discuté depuis plusieurs mois par le Grand Conseil qui fait des aller et retour entre le Conseil d'Etat, entre le parlement et une commission du Grand Conseil, à cause d'un groupe politique qui est le PLR, qui ne souhaite pas soutenir ce projet de loi qui propose différentes mesures, différents outils pour les communes qui souhaitent favoriser la construction de logements, notamment de logements à loyer abordable.

Au niveau cantonal, on entend ce groupe PLR qui nous dit : « *le canton ne doit pas s'en mêler, c'est une affaire communale* », ce soir, j'entends ce même groupe PLR qui nous dit : « *il est urgent de ne pas aller trop vite. Il ne faut surtout pas trop doter cette Fondation pour le logement et lui permettre d'agir en conséquence* ».

Et enfin troisième contradiction, nous avons eu un débat sur le budget il y a quelque temps. Notre groupe des Verts a fait différentes propositions pour essayer d'alléger ce budget, parce qu'effectivement la situation financière, et là, je partage les préoccupations du groupe PLR, est inquiétante. Le groupe PLR ne nous a pas soutenus sur toute une série d'amendements qui auraient pu permettre à la ville de faire des économies sur le long terme. Ici, nous sommes en face d'un crédit d'investissement pour répondre à un besoin urgent, cela a été rappelé par tous, je crois et cela a été rappelé dans les programmes électoraux également.

Donc, je ne comprends pas ces trois contradictions et pour ces raisons, je vous invite à refuser

cet amendement.

**Mme la Conseillère Hélène GRAND :**

Par manque de voix, je serai brève. C'est la mienne de voix qui manque ce soir... Je raccourcis.

Notre groupe est très content que le premier projet arrive à terme et pense que, dans notre ville, les besoins de loyers modérés restent importants.

*Dans la salle : plus fort !*

Je n'ai plus de voix.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

Est-ce que vous voulez donner votre texte à un de vos colistiers !

**M. le Conseiller Julien MING :**

Notre groupe est très content que le premier projet arrive à terme et pense que, dans notre ville, les besoins de loyers modérés restent importants.

Laisser la construction aux privés ? Pourquoi pas ! Mais de grâce, gardons le plus possible les logements subventionnés dans les mains de la Commune, sachant que ceux qui sont construits par d'autres entités reviennent, dans la majorité des cas, au marché libre après 15 ans.

Le groupe Solidarité & Ecologie, vous demande donc d'accepter le préavis tel que proposé par la Municipalité. Il ne faut pas tuer dans l'œuf les projets d'une Fondation que nous avons mise sur pieds. Merci.

**M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :**

Peut-être juste pour répondre sur deux points à mon éminent collègue Vassilis VENIZELOS.

Tout d'abord son analyse sur le premier point est à mon avis erronée et fort heureusement au sein du PLR, la démocratie fonctionne. Nous avons le droit de nous exprimer, nous avons aussi en tant que groupe, la possibilité d'amender certain article et puis, de faire part d'une partie de désapprobation sur tel ou tel point, donc, fort heureusement, en tout cas dans notre côté, ça, ça fonctionne.

Vous parliez d'économie tout à l'heure. Je vous rappelle que ce n'est pas une augmentation de la dépense qu'on est en train de proposer à l'heure actuelle, on propose un amendement, c'est une économie, peut-être juste préciser cela.

Ensuite, il y a un dernier point puisqu'il y a des questions de prérogatives du Conseil de fondation. C'est bien marqué dans ses pouvoirs du Conseil de fondation : « une de ses prérogatives c'est de recevoir, verser, placer ou rembourser tous capitaux, redevances, dons, legs ou subventions ». Et c'est bien dans cet état d'esprit-là que le PLR effectue cet amendement, puisque nous souhaitons aussi que la Fondation puisse elle-même démarcher de son côté, faire des efforts. Démarcher, il y a des personnes qui seront certainement disposées à soutenir financièrement cette Fondation, autres que des pouvoirs publics, ça existe. Il y a d'autres fondations, vous en savez quelque chose, Mesdames et Messieurs les Conseillers puisque plusieurs d'entre vous font partie de fondations et lorsqu'il s'agit de trouver des fonds, bien que ce ne soit pas facile, suivant la cause que l'on défend, nous arrivons à pouvoir les obtenir.

Donc c'est dans cette philosophie-là, conformément aussi aux statuts de cette Fondation que nous déposons cet amendement.

**Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

Je pense qu'il y a une chose que nous confondons, c'est l'échéance sur le temps.

Si certes, nous pouvons compter sur des coopératives et d'autres formes pour pouvoir développer le logement, il y a aussi une action à court terme. Et cette action à court terme, c'est aujourd'hui la Fondation yverdonnoise pour le logement qui l'apporte. Et compte tenu de la tension que nous avons sur le marché du logement, c'est aujourd'hui qu'il faut lui donner le coup de pouce nécessaire. Maintenant, il est vrai que nous ne pouvons pas maintenir la Fondation yverdonnoise pour le logement sous perfusion indéterminée, elle doit aussi, à long terme, trouver d'autres ressources, il est clair, et je pense qu'on s'accorde tous sur ce point-là.

Maintenant, nous en sommes à dire aujourd'hui, qu'allons-nous faire pour tous ceux qui attendent et certains attendent depuis des années des logements subventionnés. J'ai eu vu des personnes s'entasser dans des 2 pièces à 5 ou 6 personnes, parce qu'il n'y a pas de logements subventionnés qui sont disponibles. Ce n'est pas admissible.

Alors maintenant qu'allons-nous faire ? Leur dire : « débrouillez-vous ! » Oui, c'est une solution. Et attendre que d'autres solutions se mettent en place ! Non. Nous avons aussi à prendre nos responsabilités et il s'agit aujourd'hui de soutenir ces personnes-là. Alors, oui, il est vrai que c'est 4 millions, mais 4 millions par rapport au reste c'est quoi, quand on se rend compte de tous les investissements qu'on fait dans d'autres domaines.

Va-t-on utiliser la raison aujourd'hui pour diminuer de 4 millions à 2,5 millions, c'est-à-dire on enlève 1,5 millions ? Le skatepark nous coûtera 1,7 millions. Il y a, à un moment donné où l'on doit savoir, certes, être raisonnable et la raison plaide en la faveur de trouver effectivement des solutions pour cette Fondation yverdonnoise pour le logement à moyen et long termes, parce qu'effectivement, nous ne pouvons pas être les seuls acteurs de cette Fondation. Elle doit gagner en autonomie, et ça, nul ne le conteste, par contre, aujourd'hui, il s'agit de prendre des mesures concrètes à court terme et ce court terme c'est ce soir qu'il se décide. Je vous remercie pour votre écoute.

**M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :**

Comme je ne suis pas un spécialiste des affaires immobilières, dans ce genre de dossier, j'ai pour habitude de faire confiance à la Commission des affaires immobilières.

La Commission des affaires immobilières n'est pas que composée de PLR, il y a aussi d'autres membres et 5 contre 3 proposent de refuser le préavis tel que proposé. Le PLR ne va pas aussi loin, le PLR propose d'amender, d'aller un tout petit peu entre le refus et l'acceptation. Merci.

**M. le Conseiller Pascal GAFNER :**

Le groupe UDC n'était pas favorable au préavis tel que présenté, rejoignant ainsi les rapports des différentes commissions. Cependant, le manque de logements à loyer abordable se fait ressentir à Yverdon et la perspective de réaliser un partenariat public-privé sur la parcelle située à la rue de Montagny nous paraît opportune pour les deniers publics.

Aujourd'hui, il est proposé de réduire finalement de 60 logements à 40 logements, soit, un tiers et il ne faut pas oublier que l'augmentation, également déjà même avec ces 40 logements supplémentaires, de la charge administrative qu'elle va générer, cela demandera du personnel supplémentaire pour pouvoir gérer ces appartements, donc il faut également en tenir compte quand on parle des chiffres. Merci.

**M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :**

J'aimerais aller tout à fait dans le même sens que ma collègue Mme RIBEAUD EDDAHBI.

Si vous voulez que nous mettions à disposition des logements de ce type-là très rapidement, je ne suis pas sûr que la Fondation yverdonnoise pour le logement arrivera avec la structure qu'elle

a aujourd'hui, vous l'avez dit, M. GAFNER, à aller plus vite qu'une fondation privée.

Je reprends le même exemple que la Coopérative pour le Logement Ouvrier qui met le même type de logement à disposition, qui vient de terminer la construction d'un immeuble de ce type-là aux Près-du-Lac et qui serait probablement plus à même de mettre sur le marché de ce type de logement beaucoup plus rapidement que la Fondation yverdonnoise pour le logement, parce que je ne m'imaginais pas comment elle va mener ces deux projets de front, très rapidement, avec la structure qu'elle a aujourd'hui. Je crois que ce ne sera vraiment pas possible, donc si vous voulez aller vite, au contraire, il faut faire confiance à ceux qui ont déjà les moyens de le faire et qui sont déjà dans ce marché-là.

**Mme la Municipale Marianne SAVARY :**

On a déjà entendu un certain nombre d'arguments en faveur de ces deux projets. Permettez-moi de revenir très brièvement sur certains aspects.

Vous vous en souvenez certainement, en tout cas pour ceux d'entre vous qui étaient là en 2011, si la Municipalité en 2011 a donc fait le choix de proposer à ce Conseil communal la création de la Fondation yverdonnoise pour le logement, c'était dans l'idée de recréer, de relancer un élan communal à Yverdon-les-Bains, en faveur de la construction de logements sociaux à loyer, soit subventionnés, soit alors abordables.

Cette proposition, elle partait de deux constats. Le premier constat c'est que depuis les années 90, plus aucune construction de ce type n'avait été faite par la ville, plus aucune pendant près de vingt ans et il semblait qu'il était temps, que l'heure devenait grave, que la commune redevienne active dans ce domaine-là.

Le deuxième constat finalement, c'était cette certitude, partagée par le Conseil communal puisque vous aviez accepté la création de cette Fondation, qu'il était de la responsabilité de la ville de participer à la création de tels logements. Elle n'est pas la seule à le faire, c'est certain, les coopératives le font très bien également, mais qu'elle était néanmoins responsable elle-même de participer à cet effort, d'autant plus qu'elle n'avait rien fait depuis vingt ans.

Voilà, le Conseil communal à l'époque devait partager ce constat, en tout cas la majorité du Conseil communal puisqu'il avait accepté la création de cette Fondation, non seulement il l'avait accepté, mais en plus, j'ai entendu depuis à plusieurs reprises, notamment via la Commission de gestion, des critiques liées au fait que certains d'entre vous trouvaient que la fondation n'en faisait pas assez. Et c'est vrai qu'elle n'en faisait pas assez, parce que le capital de départ qui lui avait été octroyé, ces CHF 2'000'000.- permettait de créer la fondation, permettait de lancer son activité, de créer un premier bâtiment, peut-être deux, mais ne lui permettait pas d'avoir plus d'ambitions que ça, ne lui permettait pas d'aller au-delà de ce qu'elle a fait.

L'élan est aujourd'hui créé, un premier bâtiment est aujourd'hui rempli de locataires, il a été inauguré ces derniers mois. Nous avons participé à la promotion du quartier des Jardins de St-Roch, dans lesquels nous sommes propriétaires de quelques appartements, mais nous arrivons maintenant à ce moment annoncé, déjà au moment du vote sur la création de la fondation, où il s'agit de permettre à la fondation de continuer son travail, sinon quel intérêt de l'avoir créée, je dirais, quelque part.

Ce qu'on vous propose-là, c'est deux projets finalement, c'est créer cinquante logements, à peut-être, entre cinquante et soixante, ça dépendra de la typologie des logements, supplémentaires à Yverdon-les-Bains. Ce qui est à la fois un gros avantage et un gros inconvénient. Je dirais que le gros avantage, c'est que ces cinquante logements, ces projets existent et que ça sera dorénavant dans les années qui viennent cinquante logements à mettre à disposition des notamment 150 familles qui attendent dans un contexte où on le sait, les loyers des appartements augmentent. Depuis dix ans, ils ont beaucoup augmenté à Yverdon-les-Bains.

Mais ça a aussi un gros inconvénient, c'est que ce n'est que cinquante logements, je dirais. On

aurait pu vous présenter plus de projets. On aurait pu vous en présenter beaucoup plus, mais on ne vous en présente que deux. On ne vous demande finalement que CHF 4'000'000.- pour le faire parce que nous avons déjà tenu compte du fait que les finances communales étaient dans l'état où elles étaient et tenu compte du fait qu'un nombre important d'autres investissements allaient devoir être faits ces prochaines années.

Nous ne vous présentons donc que ces deux logements. Je vous parlais de responsabilité. Il me semble et je crois qu'une majorité de la Municipalité partage mon avis, qu'en terme de responsabilité c'est vraiment le minimum de ce qu'une ville comme Yverdon-les-Bains peut faire pour sa population en attente, pour en tout cas 150 personnes, c'est en tout cas celles qui se sont déclarées, de logements qu'elles puissent se permettre, dans des conditions à peu près acceptables.

C'est le minimum et il me semble que ça serait vraiment dommage de réduire encore plus la voilure, sachant à quel point cette ambition est déjà à mon sens, modeste.

Je vous recommande donc bien sûr de refuser les divers amendements du PLR et de voter le préavis tel qu'il vous est présenté par la Municipalité.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

M. Roland VILLARD. Pardon, vous arriviez, bonsoir. J'ai cru que vous demandiez la parole.

*(Rire dans la salle)*

La parole n'est plus demandée.

**Vote**

**L'article 1 est accepté à une évidente majorité.**

*Discussion sur article 2*

**M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :**

*Proposition d'amendement.*

Peut-être juste préciser qu'on ne s'oppose pas à la création des vingt logements supplémentaires, ça a été dit tout à l'heure, mais ce n'est pas ça. On propose qu'ils soient confiés à une autre institution. Je tenais à repréciser cela suite aux propos de Mme la Municipale Marianne SAVARY.

Donc, je propose à l'article 2 au nom du groupe PLR, un amendement remplaçant le montant de CHF 4'000'000.- par un montant de CHF 2'500'000.-, ce qui ferait :

Article 2 : Un crédit d'investissement de ~~CHF 4'000'000.-~~ **CHF 2'500'000.-** lui est accordé à cet effet ;

*Discussion sur proposition amendement article 2*

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

La parole n'est pas demandée.

**Vote s/proposition d'amendement**

**La proposition d'amendement à l'article 2 est refusée par 46 voix contre 38 et aucune abstention.**

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 2 tel que proposé par la Municipalité est accepté à une grande majorité.**

*Discussion sur article 3*

La parole n'est pas demandée.

<b>Vote</b>	<b>L'article 3 est accepté</b> à une évidente majorité.
<i>Discussion sur article 4</i>	La parole n'est pas demandée.
<b>Vote</b>	<b>L'article 4 est accepté</b> à une évidente majorité.
<i>Discussion sur article 5</i>	La parole n'est pas demandée.
<b>Vote</b>	<b>L'article 5 est accepté</b> à une évidente majorité.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	<p><b><u>Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :</u></b></p> <p>Eh bien oui, je constate que je rêvais ! Je rêvais beaucoup, un peu idéaliste, un peu utopiste que ce Conseil, pour une fois, arrive à s'entendre et qu'on ne fasse pas passer ce genre d'objet aux forceps. Eh bien oui, c'est un rêve, une illusion peut-être, comme une bonne partie de cette population, de croire que la droite allait enfin soutenir la création de logements à loyers abordables. C'est triste, mais ce n'est pas le cas. Vous en aurez convenu ce soir, nous nous sommes à nouveau retrouvé dans un bloc droite-gauche, alors que nous sommes responsables de répondre au besoin de notre population, c'est vraiment dommage !</p> <p><b><u>M. le Conseiller Guy ANGÉLOZ :</u></b></p> <p>Je suis tout à fait d'accord avec vous, Mme RIBEAUD EDDAHBI, on est arrivé à donner un certain montant pour cette Fondation, mais chez nous, ce qu'on souhaitait, c'est le faire en deux fois. Alors, ne dites pas qu'on fait preuve de séparatiste et de mauvaise volonté.</p> <p>Pour ma part, je dirais encore autre chose. Vous n'êtes pas très fair-play, parce que vous critiquez qu'on a voté CHF 1'700'000.- pour un skatepark, mais si ma mémoire est bonne, je crois qu'il y en a beaucoup d'entre vous qui ont voté pour.</p> <p>Alors, à l'avenir s'il vous plaît, souvenez-vous de ce que vous faites et ça me rendra service. De toute façon pour moi, j'arrive à la fin de mon mandat et je vous suivrais avec beaucoup d'attention !</p> <p><b><u>Mme la Présidente Catherine CARP :</u></b></p> <p>La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.</p>
<b>Vote</b>	<b>Le PR15.31PR est accepté</b> à une évidente majorité.
	La Présidente remercie la Commission des affaires immobilières pour son travail.
<b>Décision du Conseil</b>	<p style="text-align: center;">Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission des affaires immobilières, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p> <p><b><u>Article 1 :</u></b> La Municipalité est autorisée à procéder à la recapitalisation de la Fondation yverdonnoise pour le logement ;</p> <p><b><u>Article 2 :</u></b> Un crédit d'investissement de CHF 4'000'000.- lui est accordé à cet effet ;</p> <p><b><u>Article 3 :</u></b> La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte N° 2200 «Recapitalisation de la FYL» et amortie de la manière suivante : CHF 4'000'000.- par prélèvement au fonds pour investissements futurs</p>

(compte 928.2000) ;

Article 4 : La Municipalité est autorisée à mettre la parcelle N° 4521 (Jean-André Venel) à disposition de la Fondation yverdonnoise pour le logement sous forme d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP). Ce DDP fera l'objet d'une redevance annuelle de CHF 58'500.-. Sa durée est de 50 ans.

Article 5 : La Municipalité est autorisée à mettre la parcelle N° 701 (Montagny) à disposition de la Fondation yverdonnoise pour le logement sous forme d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP). Ce DDP fera l'objet d'une redevance annuelle de CHF 31'250.-. Sa durée est de 50 ans.

**6. PRÉAVIS**  
**N° PR16.01PR**

**CONCERNANT LA DEMANDE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 111'700.- POUR LA MISE EN CONFORMITÉ DES SIGNAUX ROUTIERS À LA NORME VSS 640 871A.**

**RAPPORTEUR : M. JEAN-CLAUDE MONNEY**

*Composition de la commission*

Mme et MM. les Conseillers Catherine CHEVALLEY, Olivier DI PRINZIO, Michel DUBEY, Jacques FIVAZ, Philippe GUIGNARD, Jean-Claude MONNEY et Boris RICHARD. M. le Conseiller Julien MING était excusé.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Jean-Claude MONNEY ne donne lecture que des conclusions du rapport.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

*Discussion sur article 1*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 1 est accepté à l'unanimité.**

*Discussion sur article 2*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 2 est accepté à l'unanimité.**

*Discussion sur article 3*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 3 est accepté à l'unanimité.**

*Discussion sur l'ensemble du préavis*

**Vote**

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

**Le PR16.01PR est accepté à l'unanimité.**

La Présidente remercie la commission pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux de modification de la

signalisation routière pour se conformer à la norme VSS 640 871a ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 111'700.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale imputée au compte n°1601 "Mise en conformité des signaux routiers" et amortie en 20 ans au plus.

7. PRÉAVIS  
N° PR16.03PR

**CONCERNANT L'ADOPTION DES STATUTS DE LA NOUVELLE ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU CENTRE DE COLLECTE DE SOUS-PRODUITS ANIMAUX D'YVERDON-LES-BAINS ET RÉGION.**

**RAPPORTEUR : M. STÉPHANE BALET**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Stéphane BALET donne lecture que des conclusions du rapport et du commentaire suivant :

Je souhaite vous apporter quelques explications parce que j'imagine que les plus observateurs d'entre vous auront remarqué que la commission a siégé le 17 décembre 2015 et que le Président de la commission a rendu son rapport le 22 février 2016.

Probablement, vous êtes-vous dit que le Président en question, peut-être avait quelques difficultés rédactionnelles qui ont nécessité qu'il prenne du temps pour pouvoir, disons, rédiger ce rapport, or ce n'est pas le cas et je souhaitais donner quelques explications pour dire pourquoi ça avait pris autant de temps.

Il faut savoir que quand il s'agit de statuts pour des associations intercommunales, la nouvelle loi sur les communes prévoit que le Bureau nomme une commission qui doit faire une étude préalable afin de donner des indications à la Municipalité, des commentaires, des propositions de modifications, etc., Et puis ensuite, suite à ces propositions, elles sont compactées, les statuts sont maintenus ou modifiés, mais disons, on répond à ces observations. Puis par la suite, un préavis est rédigé afin que le Conseil communal puisse prendre position sur ces statuts.

A ce moment-là, par contre, le Conseil communal ne peut plus faire des amendements, parce que ça signifierait que si on fait des amendements, comme d'autres communes sont dans le même processus, il faudrait revoir tous les statuts de l'association intercommunale. J'imagine que c'est la raison pour laquelle la législation prévoit ce type de cas de figure.

Alors, pour différentes raisons, Yverdon, qui se réunit à peu près une fois par mois, contrairement à d'autres Conseils qui se réunissent à peu près deux fois par an, on n'a pas réussi à traiter ça suffisamment tôt pour qu'on puisse porter rapidement nos commentaires et donc lorsqu'on s'est réuni au mois de décembre, on nous a expliqué qu'en fait il n'était plus possible de faire des modifications, parce que d'autres communes avaient déjà pris position par rapport à ça, et que ça nécessiterai de mettre un petit peu au pilon, des mois de travail.

Peut-être que M. le Municipal Marc-André BURKHARD aura des explications à nous donner à ce sujet, mais en tout cas, ce qui s'est passé c'est que droit derrière, un préavis est sorti et puis que finalement, j'ai décidé de maintenir le même rapport. Je l'ai proposé aux membres de la commission, en changeant simplement les conclusions. Donc, les conclusions du précédent rapport préalable disait que la commission n'avait pas d'opposition aux statuts, puisque de tout façon on ne pouvait pas en faire. Ce que j'ai modifié dans les conclusions c'est qu'on vous propose finalement d'accepter le préavis tel que présenté. Vous comprendrez ainsi mes conclusions.

Suivent les conclusions.

La commission a un peu le sentiment d'être mise devant le fait accompli, *c'est là où je voulais dire que vous comprendrez*, et de n'avoir pour seule option que d'accepter les statuts présentés. Ceux-ci ont été rédigés par un groupe de syndics, aidés du préfet et de la HEIG-VD.

Pour ces différentes raisons, la commission a accepté ces statuts à l'unanimité et vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les articles 1 et 2 du présent préavis, tel que présenté par la Municipalité.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

J'ouvre la discussion sur l'article 1.

*Discussion sur article 1*

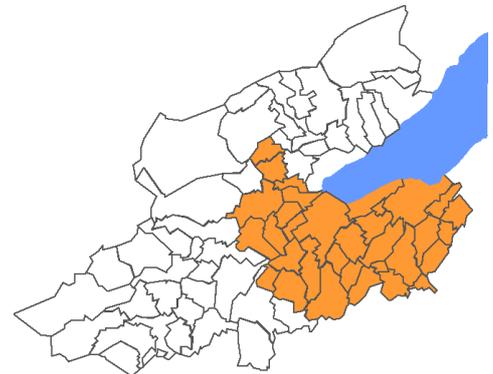
**M. le Conseiller Cédric PILLONEL :**

Nous parlons de nouveau d'une association intercommunale. Alors, il me paraissait tout à fait opportun de rappeler à la Municipalité un postulat que le Conseil a voté le 5 avril 2012, soit bientôt quatre ans, demandant l'amélioration de l'information sur les collaborations intercommunales.

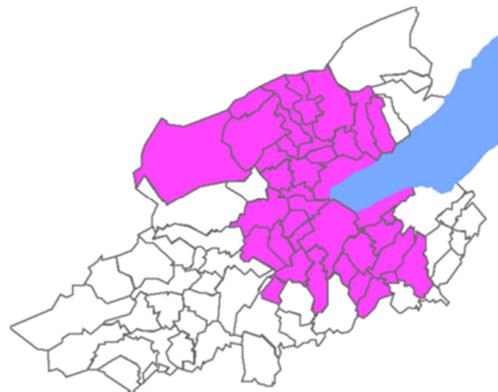
A l'époque, et ça me permet de recycler le power point que j'avais fait à l'occasion, on pouvait voir que les différentes associations intercommunales étaient un véritable mille-feuille dans la région et que surtout chaque feuille des différents mille-feuilles ne correspondaient pas au même périmètre.



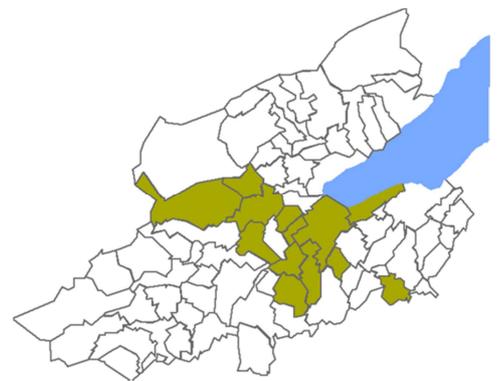
AggloY



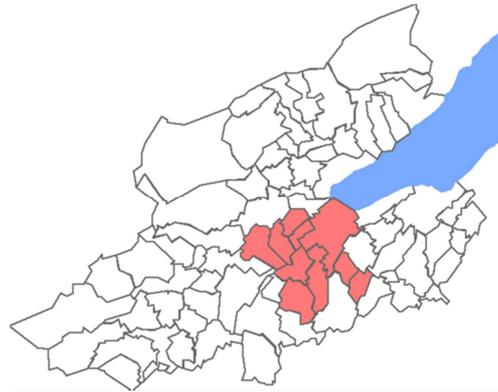
ORPCI



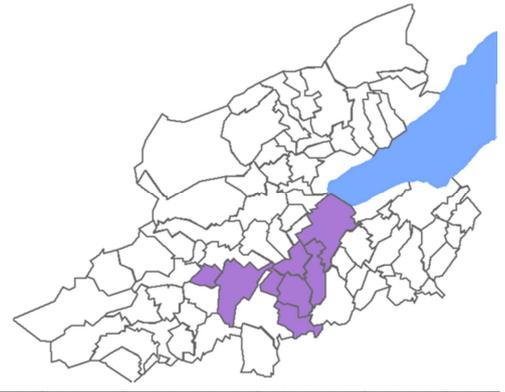
Sagenord



RéajY



Entente scolaire



Police intercommunale

## Le postulat demandait à la Municipalité

- d'énumérer les collaborations communales existantes, les domaines qu'elles touchent, leur organisation et les sources d'information à leur sujet ;
- de présenter les intentions futures de la Municipalité dans le domaine des collaborations intercommunales et les projets en cours

## Il a été accepté par le Conseil le 5 avril 2012

On peut voir par exemple que l'AggloY comprend un certain nombre de communes, que ce ne sont pas les mêmes pour l'ORPCI, que c'est tout à fait différent des communes couvrant la zone de Sagenord. Ne parlons même pas du réseau d'accueil de la petite enfance, de l'entente scolaire et de la Police intercommunale.

Peut-être que ces cartes sont un peu vieilles, mais comme le postulat l'est aussi et que la Municipalité n'y a pas répondu dans les temps, je me suis dit que ce n'était pas forcément adéquat de les retravailler pour refaire ces cartes alors que la Municipalité n'avait pas travaillé pour répondre à ce postulat. Je souhaite donc rappeler que ce postulat demandait à la Municipalité, suite à l'adoption des statuts de la Police intercommunale, que nous ayons une réflexion, que la Municipalité puisse partager avec ce Conseil ses réflexions quant aux différentes collaborations que nous devons avoir avec les communes qui nous entourent.

On sait que nous sommes dans une situation assez particulière puisqu'Yverdon est numériquement très grande, avec des communes qui sont assez petites autour et que, on a vu qu'aux grés des années, il y a eu différents dossiers qui ont été un peu difficiles, voir chauds : il y a eu la régionalisation de l'eau, il y a eu les pompiers, il y a eu d'autres dossiers de ce type-là.

Il me semblait important de pouvoir un tout petit peu anticiper ces demandes et que la Municipalité nous présente les collaborations qu'elle souhaitait faire, les souhaits qu'elle souhaitait faire par rapport à ça.

Alors, moi, je suis un tout petit peu fâché de voir qu'on nous re-propose une énième association intercommunale sans prendre la peine de répondre au postulat déposé par le Conseil communal et accepté à l'unanimité le 5 avril 2012. Et j'aimerais rappeler à la Municipalité que les postulats votés par ce Conseil ne sont pas d'intéressant papier pour caler des tables dans l'administration communale, mais sont des éléments auxquels on doit répondre et si possible dans les temps fixés par les règlements.

Alors, j'aimerais rapidement que la Municipalité puisse nous informer sur l'état d'avancement de

cette réponse et le cas échéant, recevoir bientôt, une réponse. Je vous remercie.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Je promets à M. le Conseiller PILLONEL de voir quelle table a été calée en 2012 par la Municipalité de l'époque et vous garantis de ressortir le postulat pour voir comment on peut vous répondre.

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

Juste un petit rectificatif par rapport à ce qui vient d'être dit.

Vous avez évoqué l'Entente scolaire intercommunale, je rappelle qu'il s'agit d'une entente et pas d'une association intercommunale. Il n'y a pas de législatif. Chaque commune est libre de valider oui ou non, les projets qui sont transmis à l'entente, mais ce n'est pas une association intercommunale en tant que tel.

**M. le Conseiller Cédric PILLONEL :**

Alors, je suis tout à fait d'accord avec vous, M. le Municipal. La question n'était pas de savoir finalement si nous avons des associations intercommunales, des ententes ou autres, puisque Sagenord est une société anonyme, telle que l'ont voulu les différentes communes de cette région, la question c'est de savoir de quelle manière on collabore, parce qu'actuellement, c'est impossible pour le citoyen et même pour le Conseiller communal de savoir qui fait quoi, dans quel domaine. On a un tel melting-pot d'informations différentes, on a des couches administratives différentes, ce qui fait que personne ne comprend plus rien et je pense qu'il est important d'avoir une réflexion globale sur les collaborations intercommunales, de savoir quelles sont les motivations de la Municipalité et les souhaits de la Municipalité, et pourquoi pas, d'élaborer des discussions transversales au niveau régional pour savoir de quelle manière on collabore.

On sait que dans d'autres régions de ce Canton, pas bien loin d'ici, dans la région de Grandson, ils ont créé une association intercommunale à buts multiples, l'ACRG (Association des Communes de la Région de Grandson) qui fonctionne avec une seule association intercommunale, avec un Conseil intercommunal, qui comprend non pas des Municipaux, mais des Conseillers communaux et une association qui traite de plusieurs éléments différents pour éviter d'avoir, justement une structure supplémentaire pour chaque élément.

Et là, ce soir, on va créer une structure supplémentaire pour s'occuper du Clos d'équarrissage, mais si on continue comme ça, on aura deux cents ou trois cents associations, ententes, sociétés anonymes de la région pour traiter de ces différents éléments. Je pense que c'est important que les autorités de notre Commune se penchent sur cette question.

**Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :**

J'aimerais juste préciser-par rapport à ce qu'a dit M. PILLONEL, que les besoins sont totalement différents : les potentiels ne sont pas les mêmes selon qu'on parle de protection civile, de police ou - comme c'est le cas ici, de déchets carnés ou de sous-produits animaux.

Mais il y a une première chose que j'aimerais demander à la Municipalité : comment se fait-il qu'Yverdon, qui est un des plus gros fournisseurs de ces déchets-là, a été consultée en tout dernier ?

**M. le Municipal Marc-André BURKHARD :**

La Municipalité d'Yverdon a été consultée en même temps que les quarante-quatre autres communes, mais les quarante-quatre autres communes, elles mettent ça à l'ordre du jour le mercredi et le lundi d'après, ils siègent en Conseil général et c'est pour ça que la liste des

quarante-quatre communes qui ont approuvé ces statuts du 7 décembre, 30 novembre, 7 décembre, 16 décembre, etc. etc. etc. et que la ville d'Yverdon a loupé le Conseil communal de février, ce qui a gêné fortement la préfecture, mais il y avait encore Grandson qui les a approuvé le 18 février. Donc nous ne sommes pas trop en retard et ça ne veut pas porter préjudice aux Clos d'équarrissage Yverdon et région. Merci.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

La parole n'est plus demandée.

**Vote**

**L'article 1 est accepté** à une évidente majorité avec quelques abstentions.

*Discussion sur article 2*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 2 est accepté** à une évidente majorité avec quelques abstentions

*Discussion sur l'ensemble du préavis*

**M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :**

Je pensais qu'on allait discuter des articles puisque nous sommes censés les approuver. Je pensais qu'ils seraient lus, au moins leur titre, mais comme tel n'est pas le cas, j'interviens trop tardivement probablement, mais ça ne fait rien, je le fais quand même lors de la discussion générale.

J'avais en fait un questionnement lié aux articles 8, 9 et 10 qui désignent les organes de l'association, qui précisent notamment que comme toute association intercommunale, elle est composée de trois organes à savoir le Conseil intercommunal qui correspond peu ou prou à notre Conseil communal, un Comité de direction qui correspond peu ou prou à la Municipalité et une Commission de gestion.

Or, il est dit à l'article 8 que les membres de ces organes doivent avoir la qualité de membre d'un exécutif communal, ce qui sous-entend que seuls les Municipaux des communes des quarante-quatre communes peuvent siéger au sein du Conseil intercommunal, ce qui m'interpelle quelque peu puisqu'on s'est plaint à plus d'une reprises du fait que, parce qu'il y avait cette délégation de compétence à une association intercommunale, un manque de visibilité sur les actions de ces différentes association, puisqu'aucun d'entre nous n'y est représenté alors que nous sommes aussi des élus. Si je peux comprendre que sur les quarante-quatre communes concernées, beaucoup sont petites, non pas de Conseil communal et décident d'y déléguer des Municipaux, voir des Syndics, je m'étonne par contre que, s'agissant d'une ville comme Yverdon-les-Bains, on fasse de même, ce d'autant plus que, d'après les statuts, Yverdon disposerait de vingt voix. Donc, pourquoi dès lors attribuer ces vingt voix à des délégués de la Municipalité seulement ?

Je souhaite avoir une réponse à cette question, parce que je me pose vraiment la question de l'intérêt de déposer un amendement à ces statuts. Alors, on a bien compris que ce serait très problématique, puisqu'on devrait repartir devant les quarante-quatre communes, signataires des dits statuts, ce qui serait probablement problématique et qui ne plairait sans doute pas au Préfet, mais toujours est-il que je pense la question légitime. Je n'ai pas l'intention de déposer un amendement dans ce sens, mais j'aimerais bien une réponse à ma question.

Je souhaite aussi attirer l'attention, dorénavant, lorsqu'il s'agira de créer toute association intercommunale quelle qu'elle soit, que l'on soit très vigilant sur ce point-là, parce que je pense que là, on prive des représentants de ce Conseil communal de participer à des discussions intéressantes qui engagent la commune, engagent le budget de la commune entre-autre et je trouve cela très regrettable.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Je vais commencer par la fin de l'intervention de M. VALCESCHINI. Je crois qu'on peut garantir à

ce Conseil que la Municipalité va être attentive dorénavant à ce genre de problématique lors de la création de statuts, dans la mesure du possible, de pouvoir entendre la voix que vous faites valoir ce soir et que l'on comprend parfaitement.

Pour ce qui est de ces statuts, ils ont été élaborés rapidement, dans le cadre de la préfecture et de quelques syndicats, c'est vrai. Il y avait une urgence aussi, puisque, enfin, vous me direz que l'urgence est relative, mais enfin, urgence parce que depuis quelques dizaines d'années, c'est pour cela que je dis que l'urgence est relative, on s'est rendu compte que ces Clos d'équarrissage n'avaient pas de propriétaire. Et, c'est lors de l'étude sur les travaux et de la mise en conformité de ces bâtiments, qu'il a été recherché les propriétaires et on s'est rendu compte que c'était un ancien syndic de la région, employé d'une préfecture locale, qui faisait office de boîte aux lettres et qui signait pour toutes les communes d'ailleurs, au mépris de la représentation qui devrait avoir lieu, les différentes représentations de cette entité-là. Donc, il a fallu très rapidement trouver une solution et cette solution c'est ce qui vous est présenté ce soir.

Ce qu'on peut, peut-être vous garantir, c'est que le ou les représentants de la Municipalité, qui seront amenés à travailler dans le cadre de cette association, recevront, comme il a été promis d'ailleurs dans les autres associations, des lettres de missions et qu'on pourrait une fois ou l'autre, revenir devant le Conseil pour donner les orientations politiques des lettres de missions qui sont données dans le cadre des représentations intercommunales. Voilà pour ce qui est de celle-là.

Et pour ce qui est du futur, encore une fois, je crois qu'on peut entendre et s'engager au niveau de la Municipalité à avoir cette attention si le cas devait se représenter. Merci.

**Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :**

Je déclare tout d'abord d'anciens intérêts, vous le pensez bien. J'ai été préfète de ce district et à ce titre, j'ai eu à superviser une organisation, si on peut parler ainsi... qui n'existait pas ! Et ça fait vingt ans que c'est urgent ! Donc, c'est vrai que c'était très urgent qu'on passe ça quelques mois après les autres communes. Non, pour être sérieux, je crois - par rapport à cet utile centre de récolte des déchets carnés ou sous-produits animaux - qu'on est obligé d'en avoir un dans la région. Nous sommes une région campagnarde et là, je crois que personne ne met en doute que ce besoin existe.

Mon intervention n'a pas pour but de mettre en ballant différentes solutions politiques ou d'organisation ... ou pas ! Il s'agit plus simplement d'attirer l'attention de la Municipalité sur la localisation de cette installation qui est maintenant installée sur près d'un hectare au bord de la ligne de chemin de fer en direction d'Ependes, si je puis dire ainsi. Et moi, je me pose la question... si c'est la bonne localisation !

Je fais un vœu : que la Municipalité - dans le cadre de la révision du plan directeur communal, des transformations des quartiers qui se trouveront à cet endroit, d'une nouvelle voie de circulation - de voir si c'est vraiment bien à cet endroit qu'il faut reconstruire ou réaménager une installation de ce type. C'est simplement un vœu : qu'on veuille à ce que la localisation soit optimale par rapport aux camions qui viennent chercher ces déchets, ces corps d'animaux et tout cela - et puis aussi pour ceux qui doivent y livrer les produits en question.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

**Le PR16.03PR est accepté** à une évidente majorité avec quelques abstentions.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

**Vote**

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 : D'accepter les statuts et ses annexes de la nouvelle Association intercommunale du Centre de Collecte de Sous-Produits Animaux d'Yverdon-les-Bains et région.

Article 2 : D'autoriser la nouvelle Association intercommunale du Centre de Collecte de Sous-Produits Animaux d'Yverdon-les-Bains et région d'entreprendre toutes les démarches pour son inscription au Registre foncier au titre de propriétaire de la parcelle 3032 d'Yverdon-les-Bains, conformément à l'art. 662 du Code Civil suisse.

**8. PROPOSITIONS  
INDIVIDUELLES ET  
INTERPELLATIONS.**  
**8.1**

**Un Postulat de M. le Conseiller Florent MICHAUD (Objectif zéro pesticide – Biodiversity)**

Les espaces verts en milieu urbain sont un élément important dans la satisfaction des besoins en cadre de vie des habitants actuels et des futurs habitants. Ces espaces verts amènent une structure au territoire de la ville et une diversification paysagère. Leurs usages sont multiples, leur fréquence d'utilisation est importante et ils permettent de maintenir un lien affectif entre l'habitant et la nature. La faune et la flore y est variée et il convient donc de les préserver et de les gérer au mieux.

Yverdon-les-Bains en possède à ce titre bon nombre et peut même se targuer de posséder des zones imposantes de verdure que sont, par exemple, les rives du lac. La gestion des espaces verts communaux ne se résume toutefois pas uniquement aux parcs et jardins publics ; nos services doivent également se charger des différents terrains de sports et places de jeux, des bords des cours d'eau et des routes, des îlots routiers et des ronds-points fleuris, etc. La charge de travail est importante et demande beaucoup de temps et d'efforts à tous nos employés communaux.

Si durant de très nombreuses années, la philosophie du « tout propre en ordre » régnait en maître autant dans le domaine public que privé, cette période est désormais révolue. L'entretien différencié, dans les espaces verts publics, devient la norme, avec comme mot d'ordre de remettre la biodiversité au centre de la problématique de gestion.

Les services communaux d'Yverdon ont d'ailleurs déjà largement modifié leur approche et leurs méthodes de travail ces dernières années, STE en tête. L'utilisation des produits chimiques a été fortement réduite et est devenue plus encadrée. Le professionnalisme et la bonne volonté de nos employés a permis de mettre au point des techniques d'entretien alternatif et parfois même inédit. Ce service est proactif en la matière et les résultats qu'elle obtient sont tout à fait remarquables.

Si les services communaux mènent globalement une bonne politique en matière d'utilisation des pesticides et herbicides, il n'en va pas de même de certains privés qui, par exemple, ignorent l'interdiction d'utiliser ces produits toxiques sur les terrasses, balcons et parkings et abusent, notamment dans les jardins, des quantités en ne respectant pas les dosages ou en pensant que le plus est le mieux.

**Où se situe donc le(s) problème(s) ?**

Il n'existe de nos jours aucune stratégie communale globale qui dicterait les comportements environnementaux à adopter et les bonnes pratiques à appliquer. De même, rien n'assure non

plus que les bonnes pratiques environnementales déjà en place perdurent dans le temps. Seule la bonne volonté et peut-être la conscience environnementale et éthique de nos employés permet à l'ensemble de nos citoyens de profiter pleinement de ces lieux de vie publics sans résidus toxiques. Quant aux espaces verts et jardins privés, force est de constater que l'utilisation de ces produits est toujours aussi importante et mal encadrée.

Alors que la ville, par le biais de l'agenda 21, s'est engagée en 2015 dernièrement à promouvoir la COP 21 de Paris par des multiples manifestations, aller dans le sens d'une politique communale qui réduirait l'utilisation des pesticides à son minimum fait partie d'une certaine logique globale : réduire nos atteintes sur l'environnement.

**Postulat :**

Au sens de l'art. 62 al. a) de notre règlement, le groupe des Verts Yverdonnois demande à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour consolider et aider au développement des bonnes pratiques communales en matière de limitation d'utilisation des pesticides et herbicides en milieu urbain que cela soit par le biais de l'élaboration d'un règlement, de directives internes ou de tous autres outils à sa disposition. Le but étant que la commune, à terme, puisse posséder une véritable politique environnementale qui fasse perdurer les bonnes pratiques déjà en place sur le domaine public, qui aide au développement de nouvelles méthodes d'entretien et qui incitent fermement les privés à renoncer à ces produits chimiques ou du moins à réduire au maximum leur utilisation (exemple d'une disposition claire dans le règlement des jardins familiaux à Grandson).

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

Nous sommes en présence d'un postulat au sens de l'article 62 lettre A de notre règlement, avec demande de renvoi à la Municipalité ou renvoi à une commission si 1/5 des membres le demande.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

**M. le Municipal Marc-André BURKHARD :**

M. le Conseiller MICHAUD, votre long plaidoyer m'oblige à répondre dans les détails.

Le Service des travaux a mis en place depuis 2003, une politique de gestion différenciée en promouvant une gestion extensive et en faveur de la biodiversité. Voici un aperçu des actions :

- 6 ha de prairie fleurie sur le site de l'ancien camping d'Expo02, en collaboration avec Pro Natura Vaud,
- mise en place d'objets biologiques d'intérêts, dans le cadre du programme forestier Effor2, site documenté et suivi par un biologiste conseil,
- suivi du talus aux hannetons et aménagement d'un gîte test entre Thièle et Mujon,
- gestion extensive de talus, fauche tardive avec l'équipe de la voirie et publication Pro Natura Vaud, juin 2012,
- mise en place de l'action 'Croc' béton, prix de la biodiversité remis en juillet 2011,
- recensement et suivi des espaces végétaux menacés en ville et des espèces envahissantes par le biologiste conseil de service,
- programme d'essais pilote pour l'extraction de sulfate d'ammonium à la STEP pour l'épandage en agriculture d'une fumure respectueuse de l'environnement, programme de la Confédération,
- sensibilisation à une culture sans produit phytosanitaire dans le cadre des formations mises en place avec M. JARDINIER aux jardins familiaux,

*Discussion sur le  
Postulat*

- Parcours Biodiversity en ville qui sensibilise la population sur l'harmonie des espaces verts et des richesses biologiques en milieu urbain, dépliant publié en 2010, puis réactualisé.

Je vais arrêter là mes notes, mais j'aimerais encore vous dire concernant les pesticides, les jardins de la ville ont entrepris plusieurs mesures, dont :

- l'abandon progressif, dans la mesure du possible, des produits chimiques pour le traitement des plates-bandes, au profit de produits naturels (huile de colza, cannelle, piment, etc.).
- dans les serres, lutte biologique contre les parasites avec des prédateurs (insectes).

Pour rappel la ville a un agenda 21. Les fiches 16, 19, 21, 22 et 23 fixent les objectifs que la ville doit viser en matière de biodiversité et de gestion des espaces verts. Ces éléments devraient être mis en priorité dans les actions du programme 2016-2021 et traités par la cellule Agenda 21 de la commune.

Pour mémoire, ces fiches sont :

- 16 : Concept de mise en valeur des cours d'eau
- 19 : Plaine de l'Orbe : agriculture-tourisme-biodiversité
- 21 : Nature en ville ! Sauvegarde d'espèces végétales menacées
- 22 : Nature en ville ! Actions pour l'avifaune
- 23 : Entretien des espaces verts publics



Fauche à la faux et talus



Formation Maillefer & Hunziker  
«Mesures d'intervention et d'entretien des talus et prairies maigres», juin

Brochure «Talus de route»,  
Pro Natura Vaud, juin 2012





Prairie d'Entremonts



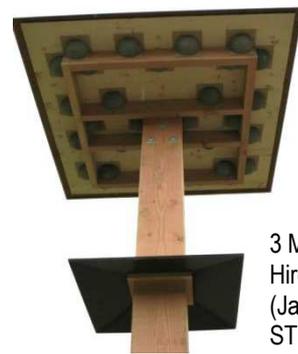
Talus fleuri  
Rue de l'Ancien-



### Eco pâturage et mâts à hirondelles



Eco pâturage depuis 2013, derrière la Maladaire



3 Mâts à  
Hirondelles  
(Jardins,  
STEP,  
Jardins du Cœur)

### Actions Croc'béton



Avant

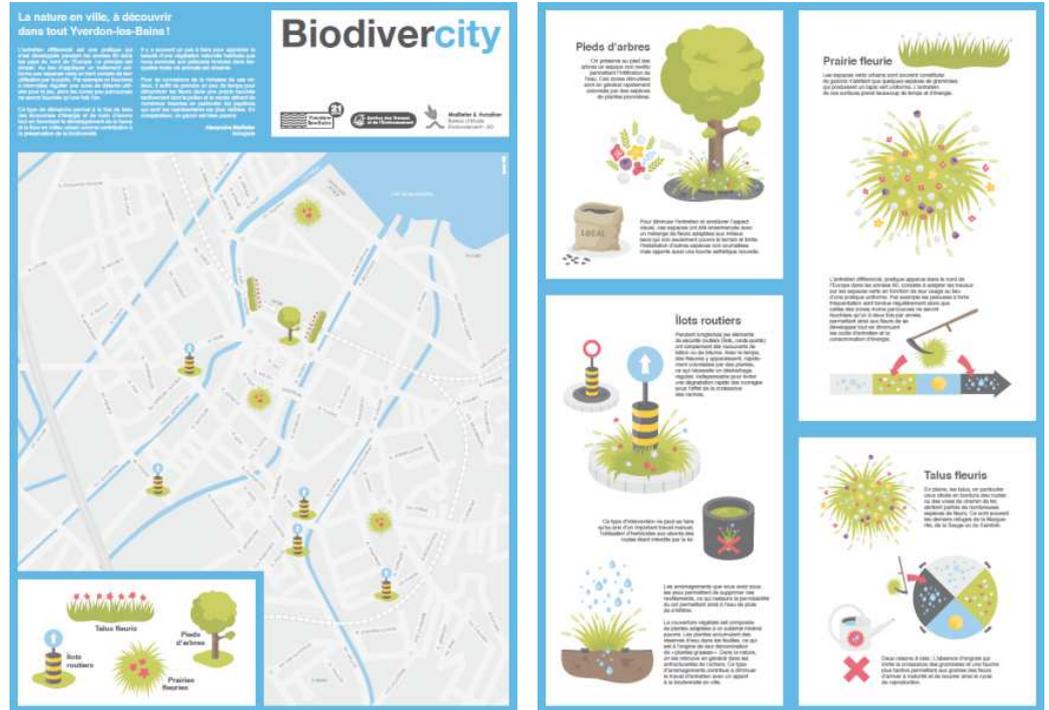


Après

**Projet Biodiversity**

Flyer «Biodiversity»

Réalisé en partenariat avec M. Maillefer, biologiste



Panneau «Biodiversity»  
Réalisé en partenariat  
avec M. Maillefer,  
biologiste

Voilà, votre postulat m'a permis de démontrer ce que la ville fait contre l'utilisation des pesticides et des mesures pour la biodiversité.

**Mme la Conseillère Carmen TANNER :**

Alors, je n'ai pas très bien compris si M. le Municipal était pour ou contre ce postulat. J'interviens néanmoins juste après lui pour appuyer sur un élément qu'a amené mon collègue dans son argumentaire en faveur de son postulat.

Certes, il y a des actions qui se font aujourd'hui dans notre Commune. On peut en être fier. On peut le mettre aussi en avant et on peut aussi le faire perdurer au-delà des chefs de service qui font un excellent travail et qui sont sensibles à cette cause-là. Le but de ce postulat, il est là, c'est de mettre par écrit toutes ces actions aussi louables soient-elles, dans un document, dans une

stratégie qui puisse être reprise au fur et à mesure, au gré des mouvements de personnel, on va dire ça comme ça, que ce soit sur le territoire communale, comme on le voit dans ces exemples-là, mais aussi au sein d'un travail de sensibilisation de communication auprès des particuliers pour qu'ils utilisent le moins possible de pesticide.

Donc, voilà, l'idée c'est véritablement d'aller encore un cran au-delà de ces actions qui sont extrêmement louables, mais de les mettre par écrit. Et je pense que le travail sera assez rapidement fait vu les documents qui sont déjà en main de l'administration communale. Merci de soutenir ce postulat.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une évidente majorité, un avis contraire et quelques abstentions.**

**M. le Conseiller Florent MICHAUD :**

Merci M. BURKHARD pour l'ensemble de ces informations.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**8.2**

**Un Postulat de M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET (Etude sur impact du réchauffement climatique sur la ville)**

Depuis un quart de siècle environ, le réchauffement climatique et ses conséquences prévisibles font partie des principaux défis que nos sociétés doivent affronter. Les grandes organisations internationales organisent de grands sommets multilatéraux afin de trouver une solution politique et économique globale au problème, de Rio en 1992 à Paris tout récemment. Pendant ce temps, la teneur en CO<sup>2</sup> de notre atmosphère progresse d'une manière qui semble inéluctable et chaque année ou presque, les records de température établis le plus souvent l'année précédente sont à nouveau battus. En croisant les résultats de la climatologie et des sciences de la terre, on aboutit à la conclusion qu'en tout cas en termes de teneur en CO<sup>2</sup> atmosphérique, nous sommes probablement en train d'emmener la planète là où elle ne s'est plus trouvée depuis 55 millions d'années et le maximum thermique paléocène-éocène.

Pour l'instant, le débat politique se focalise sur les moyens d'inverser la tendance – mais depuis le temps qu'on entend dire par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), qu'il est nécessaire d'agir immédiatement, faute de quoi un point de non-retour sera passé, on se prend à se dire qu'il arrivera bien un jour où nous dépasserons effectivement le point de non-retour, et où le débat devra évoluer du « comment inverser la tendance » au « comment pallier aux conséquences ». Je pense qu'il n'est pas forcément déraisonnable de commencer à nous préoccuper de la manière dont nous allons faire face aux conséquences du réchauffement climatique.

A ce titre, il n'est pas interdit de se dire que si nous n'aurons qu'une influence minime sur la manière dont l'humanité va gérer ce problème, nous avons en revanche un rôle certain à jouer, à notre niveau, pour pallier aux conséquences que le réchauffement va avoir ici même.

En termes locaux, j'en vois deux :

Premièrement, le réchauffement climatique va se traduire par une hausse du nombre d'épisodes caniculaires et de leur virulence, dont on a eu un avant-goût en juillet 2015. Lors des vagues de chaleur, il est un fait connu que les températures montent plus fortement en ville qu'ailleurs – lors des records atteints l'an dernier, les maximales enregistrées à Neuchâtel et à Payerne ont ainsi dépassé de plus de deux degrés celles de Method, pour prendre les trois stations MétéoSuisse

les plus proches d'Yverdon-les-Bains. A cette aune, il semble faire peu de doutes que la température ait atteint les 39°C à Yverdon-les-Bains alors qu'elle ne dépassait pas les 37°C à Method et cela par un effet d'îlot de chaleur urbain : le fait que les sols construits ou bétonnés chauffent plus fortement que les sols en cultures, en herbe ou en forêt. Dans le futur, il faut s'attendre à ce que ces épisodes se multiplient et se renforcent et nous ne sommes certainement pas loin du jour où nous passerons pour la première fois depuis le début des mesures la marque des 40°C à Yverdon-les-Bains.

Deuxièmement, le réchauffement climatique va se traduire par un régime pluviométrique plus abondant, et constitué d'événements plus dynamiques qu'auparavant : orages plus violents, dépressions plus fortes, tempêtes plus fréquentes, lesquelles sont susceptibles de faire tomber plus d'eau, en un laps de temps plus court, qu'auparavant. Or, notre ville est plantée sur une barre alluviale au milieu de ce qui fut pendant des millénaires une plaine inondable, et lors des dernières années : en novembre 2012 tout d'abord, où la Thièle et les canaux ont manqué de déborder en ville, en mai 2015 ensuite où les trois lacs sont montés d'un mètre et demi, nous avons pu constater à quel point nous sommes finalement vulnérables aux caprices conjugués de la météo, de la Thièle, de l'Aar, et des neiges du Jura.

Dans les deux cas – mais il y en a certainement d'autres auxquels je n'ai pas pensé, il nous semble que nous avons en main le moyen de pallier aux risques que le réchauffement climatique nous fait courir. On peut par exemple contrer la hausse des températures urbaines par une politique visant à la végétalisation des surfaces qui s'y prêtent ; on peut aussi mesurer l'accroissement des risques liés aux inondations en Ville d'Yverdon et prendre des mesures, notamment en coordination avec le Canton, afin de mettre en place une politique permettant d'amortir les inondations à venir – je pense notamment à l'élargissement des cours d'eau endigués, à la renaturation des cours d'eau ou à la constitution de bassins de rétention en amont.

Par ce postulat, nous souhaitons encourager la ville à démarrer maintenant les études permettant de mettre en place des politiques, qui, menées sur les décennies à venir, permettront de rendre la ville plus adaptée aux réalités climatiques de 2050 – après tout, si nous devons devenir une ville méditerranéenne, c'est aujourd'hui qu'il nous faut planter les platanes qui ombrageront alors nos rues et nos places.

Le postulat que nous vous proposons est donc libellé comme suit :

**« La municipalité est encouragée à mener des études systématiques concernant les impacts que pourrait avoir le réchauffement climatique sur la ville et sa population, concernant notamment, mais sans s'y limiter, les questions liées aux épisodes caniculaires et au phénomène de l'îlot de chaleur urbaine, et les questions liées à la pluviométrie et aux inondations, ainsi qu'aux réponses à y apporter en termes de politiques urbaines. »**

Je souhaite que ce postulat soit renvoyé à la municipalité et vous remercie de votre attention.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

Nous sommes en présence d'un postulat au sens de l'article 62 lettre A de notre règlement avec demande de renvoi à la Municipalité.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat

*Discussion sur le postulat*

**M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :**

Pour le Conseiller DESSEMONTET, les accords du sommet climatique de Paris ne vont visiblement pas assez loin. A défaut de sauver la planète, les ours polaires et les bébés phoques, notre collègue veut maintenant sauver Yverdon-les-Bains.

Je ne pense pas que nos concitoyens attendent avec impatience « des études systématiques sur

les impacts du réchauffement climatiques de notre Ville » comme le demande le postulat. La population attend des réalisations concrètes et non pas une énième étude financée avec de l'argent que nous n'avons pas.

De plus, il est faux de dire que rien n'est entrepris en matière d'environnement. La Ville est un acteur entreprenant en matière d'énergie renouvelable et la Thièle retrouvera prochainement son envelopure naturelle ce qui lui permettra d'absorber les éventuels crues imputables ou pas au réchauffement climatique.

Mais la Thièle coulera toujours dans le même sens et s'il fait trop chaud, nous suivrons les recommandations officielles de ces « Alertes Canicule » communiquées aux tonalités toujours un peu hystériques, je trouve, mais à la prochaine Alerte Canicule, je vous inviterai à nous désaltérer sous un parasol sur la Place Pestalozzi avec une bonne bière, que vous soyez Municipal ou pas.

Vous êtes d'accord, que vu sous cet angle-là, le réchauffement climatique nous semblera un peu moins catastrophique. Mais de grâce refusons ce postulat. Merci

**M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :**

Il y a manifestement une confusion dans l'intervention que je viens d'entendre et une confusion entre lutte contre le réchauffement climatique et adaptation au changement climatique, et c'est bien sur ce deuxième point que notre collègue DESSEMONTET vient de brillamment démontrer les différentes mesures qui peuvent être prises par une ville pour s'adapter au changement climatique. Lors du sommet de Paris, on parle de réduction de CO<sup>2</sup>. Il y a différentes mesures pour lutter contre le réchauffement climatique. La Commune entreprend différentes mesures aussi pour indirectement lutter contre le réchauffement climatique, on vient d'évoquer l'Agenda 21, il y a une politique énergétique aussi qui permet de lutter indirectement contre le réchauffement climatique, une politique urbanistique aussi qui permet de le faire.

Mais là, on parle de tout autre chose. On parle clairement d'adaptation au changement climatique, c'est pour cette raison que la Confédération a récemment développé une stratégie qui se décline ensuite au niveau cantonal et qui invite les cantons à développer leur propre stratégie pour s'adapter au changement climatique. Le canton de Vaud consacre d'ailleurs, sauf erreur, 0.8 EPT pour s'occuper de la problématique. Il y a un responsable au canton qui invite les communes à développer des stratégies pour s'adapter au changement climatique, pas pour lutter contre le réchauffement climatique, même s'il est bien entendu important et essentiel de lutter contre ce réchauffement climatique.

Donc, il y a manifestement une incompréhension de la proposition qui a été formulée par notre collègue DESSEMONTET. Il est important de lutter contre le réchauffement climatique par toutes les mesures que je viens d'évoquer, mais là, il s'agit bien de s'adapter au changement climatique qui est inéluctable. Ce changement climatique, on va le subir et si on peut l'anticiper, c'est mieux.

**Mme la Municipale Gloria CAPT :**

M M. le Conseiller DESSEMONTET, vous soulevez une question essentielle, cruciale pour le devenir de la planète. Du reste, comme l'a relevé M. VENIZELOS, les gouvernements de la planète, tout comme l'exécutif d'Yverdon-les-Bains, du reste, se préoccupent de cette problématique.

Le Service des énergies, le Service des travaux et de l'environnement, le Service de l'urbanisme et des bâtiments mettent tout en œuvre, modestement à l'échelle locale, pour intégrer cette problématique dans leurs projets, dans leurs travaux. Je précise à ce stade, que j'interviens ce soir en me faisant la porte-parole de ces trois services pour grouper les réponses.

Un rapide tour d'horizon dans les travaux de ces trois services permet également de rappeler, M. le Conseiller OOSTERHOFF en a rappelé certain, mais permet de rappeler, que le Service des énergies travaille par exemple sur les énergies renouvelables avec la promotion d'un parc

éolien de douze éoliennes, que le Service des énergies travaille également sur de multiples actions pour réduire la consommation d'énergie et sur d'autres actions du reste, que vous connaissez par le biais du rapport annuel de la Commission des énergies.

Quant au Service des travaux et de l'environnement, il y travaille également par le biais de la carte des dangers naturels qu'il a mise sur pied sur la gestion des forêts, par exemple.

Pour le Service de l'urbanisme, ce que je peux vous dire, c'est que les planifications urbaines constituent un jalon de première importance dans la construction de la ville. Le contenu du Plan directeur communal est en cours d'élaboration et le Plan directeur localisé, Gare-Lac, qui a été approuvé en juillet 2015, fixent les grandes intentions de développement du territoire et s'attachent à encadrer, organiser le futur du développement urbain, à permettre l'usage des différents modes de transport, à préserver le développement de la nature en ville. Sur ce dernier point, nous travaillons à la fois sur le volet bâti et sur le volet non-bâti.

Le règlement du Plan général d'affectation et les Plans de quartier nous permettent d'étudier et de fixer les règles pour lutter contre le réchauffement climatique et favoriser une gestion de l'eau plus écologique dans les projets urbains. D'ailleurs, dans chaque plan de quartier, il y a un dossier énergétique et un dossier paysage. Ces documents préconisent les attentions suivantes, dont certaines sont illustrées par des réalisations, par exemple, au niveau du bâti, on veut fixer des implantations judicieuses, nord-sud qui tiennent compte du vent, de la pente, et du bruit, on veut privilégier des bâtiments compacts pour économiser de l'énergie et pour libérer des surfaces au sol perméables et végétalisées. On souhaite également promouvoir des toitures végétalisées, des panneaux solaires, sur des toitures plates ou des pentes faibles.

Pour la gestion des eaux à ciel ouvert, on peut par exemple vous citer comme réalisation, la noue du Parc Scientifique et Technologique, ainsi que des projets en cours, par exemple, dans le Plan de quartier aux Parties et le Plan de quartier au Coteau-Est, où l'on va proposer cela. Et puis, on travaille également sur la création de cordons végétalisés, des noues, des parcs linéaires, des cordons boisés, des alignements d'arbres, le long des liaisons de mobilité douce ou routière, par exemple au PST de nouveau, et le tronçon de route devant le centre sportif des Isles. Et puis, il y a des projets en cours, par exemple tous les aménagements prévus dans le PDL Gare-Lac.

Nous travaillons également sur la renaturation et le traitement adapté des cours d'eau en ville.

Et puis on travaille aussi sur des plantations en ville : il y a un potentiel à exploiter, par exemple, les préaux des écoles aujourd'hui sont principalement goudronnés, et bien il faudrait y planter plus d'arbres. Et pour les formes urbaines, les cœurs d'îlots verts du PDL Gare-Lac qui sont prévus, le principe de parc habité, comme le Plan de quartier au Coteau-Est ou prévu dans le Plan de quartier aux Parties.

Donc, voilà M. le Conseiller DESSEMONTET. J'espère vous avoir apporté les réponses que vous attendiez, en tout cas, en très résumé bien sûr. J'attire votre attention sur le fait qu'en cas de renvoi à la Municipalité, la rédaction du rapport demandé nécessitera la collaboration de quasiment tous les services de la ville, parce que cette problématique ne touche pas seulement le Service des énergies, le Service de l'urbanisme ou le Service des travaux et de l'environnement, elle touche aussi JECOS par le biais de la santé, par exemple et on peut certainement trouver d'autres points dans chacun des autres dicastères.

Donc j'attire votre attention sur le fait que c'est un travail très conséquent qui va mobiliser de grosses forces dans la Municipalité et que ce temps passé sur une problématique que nous essayons de résoudre, comme je vous l'ai montré, dans tous les projets à venir, sur le plan local, c'est tout ce temps-là, un temps précieux, que nous ne pourrons pas utiliser pour des projets prioritaires pour la Commune, comme l'avancement du PDL – PDCom, comme l'avancement des plans de quartier Coteau-Est et Clendy-Dessous et surtout, Gare-Lac, pour n'en citer que trois sur la dizaine qui sont en cours de préparation.

Donc, en conclusion, M. le Conseiller DESSEMONTET, je serais heureuse de vous entendre me

dire que vous êtes satisfait de mes réponses et que vous retirez votre postulat.

**M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :**

Alors, une réponse en deux temps.

La première à M. le Conseiller OOSTERHOFF pour lui rappeler qu'il y a quelques jours, les statistiques de mortalité en 2015 sont sorties en Suisse et qu'elles ont abouti au résultat que ça avait été l'année la plus meurtrière depuis la grippe espagnole de 1918. Trois raisons à cela ; la première, la hausse de la démographie qui fait qu'à la fin, il y a effectivement plus de morts et les deux autres, c'est une grippe en début de saison et une canicule en milieu d'été. La canicule ça tue, ce n'est pas une bagatelle. Ces 2°C supplémentaires qu'on ramasse tuent des gens et on l'a constaté en 2003, on l'a de nouveau constaté en 2015, donc ce n'est pas une bagatelle.

De même si la Thièle vient à sortir ou si un des canaux vient à déborder en ville, ce ne sera pas une bagatelle, en tout cas pour les gens qui seront affectés et on sait qu'Yverdon n'est pas à l'abri de cela.

J'entends bien, Mme la Municipale Gloria CAPT que vos services, les vôtres et ceux de toute la Municipalité, travaillent au coup par coup et essaye effectivement chaque fois qu'ils sont sur des projets, de palier ou en tout cas de prendre en compte cette nouvelle, parce que c'est quand même quelque chose de relativement nouveau, ce n'est pas quelque chose que les gens qui ont fait l'université il y a vingt ou trente ans, avaient dans leur cursus. On a des paramètres nouveaux qui sont en train de se développer, notamment avec un changement effectivement des régimes pluviométriques, un changement de ce qu'est la définition, par exemple d'une crue centennale ou une crue décennale et que ça, ça doit, à mon sens être pris en compte.

Je ne demande pas à ce que ce postulat, d'ailleurs, je dépose un postulat, c'est donc pour demander une étude, non pas pour forcer la Municipalité à faire quelque chose, en terme d'actes, deuxièmement, on a pu voir que les postulats, ma fois, des fois, prennent un peu de temps pour y être répondu ! Là, on est sur des temps longs, je vous concède beaucoup de temps pour répondre à un postulat. Je ne vous demande certainement pas de prendre la priorité sur les projets actuels très nombreux de la Municipalité, mais on est sur les temps longs et sur le long terme, je pense que c'est effectivement utile d'avoir une sorte de systématisation de la prise en compte de ce paramètre-là dans la réflexion de la Ville.

Pour cette raison, je maintiens mon postulat jusqu'à ce que la salle me le renvoie.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une évidente majorité.**

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**8.3**

**Une Question de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI (Mini déchetterie.)**

J'adresse à notre Municipalité une simple question. La voici : Allons-nous vers la mort des points de collecte ?

Depuis 2011 et l'introduction de la taxe au sac, les Yverdonnois ont appris à trier leurs déchets, incités par le coût du sac de 35 litres vendu 1.95 francs. Après un premier bilan très positif posé par nos autorités qui se réjouissaient, à juste titre, de l'efficacité de la mesure et du sérieux de nos concitoyens, grâce auquel le volume des déchets incinérables a fortement diminué, il peut être intéressant de se reposer régulièrement la question de l'efficacité des mesures mises en

place à l'époque.

Pour rappel, le préavis PR10.33PR adopté par notre Conseil en février 2011 prévoyait des mesures d'accompagnement parmi lesquelles on comptait notamment la création de poste de gestionnaire des déchets et une sensibilisation de la population.

Si le bilan global suite à l'introduction de la taxe au sac est positif et si les objectifs que s'étaient fixés les autorités sont aujourd'hui atteints, il reste à mes yeux néanmoins un gros point noir, à savoir la gestion des points de collecte dont l'utilisation n'est de loin pas satisfaisante.



On observe en ville un irrespect d'une partie de la population qui les utilise pour abandonner n'importe quels déchets en les déposant dans ces points, au mépris du règlement et ce de manière répétée et généralisée sur l'ensemble du territoire de notre cité, lui donnant çà et là un aspect peu reluisant comme vous pouvez le constater.



Ceci m'amène à poser les questions suivantes à notre Municipalité :

- Quels constats sont faits par les services communaux de l'utilisation par la population des points de collecte ?
- A quelle fréquence ces services doivent-ils passer récupérer les déchets abandonnés comme ceux que l'on aperçoit sur la photo du point de collecte de la rue de la Roselière ?
- Quelle quantité de ces déchets sauvages sont-ils récupérés chaque année par les services de la voirie ?
- Combien de cas d'irrespect du règlement ont été dénoncés aux autorités par les agents assermentés ?
- Parmi eux, combien de cas ont entraîné des sanctions en moyenne par année depuis l'introduction des sacs taxés ?
- Au vu de l'échec du dispositif qui a été mis en place sur ce point-là, quelles mesures entend prendre notre Municipalité pour améliorer la situation ?

Avec mes remerciements anticipés pour les réponses que cette dernière vaudra bien apporter.

**M. le Municipal Marc-André BURKHARD :**

En fait, cela fait six questions et je vais répondre à M. le Conseiller VALCESCHINI aux six ce soir.

1. *Quels constats sont faits par les services communaux de l'utilisation par la population des points de collecte sélectifs ?*

Depuis l'introduction de la taxe au sac, les PCS rencontrent un vif succès auprès des Yverdonnois. Ce souci du tri, partagé par la majorité de la population est cependant terni par le manque de respect d'une minorité d'usagers (dépôts sauvages, non-respect des horaires, qualité du tri).

Les PCS apparaissent comme indispensables pour une partie de la population.

**Campagnes de surveillances sur les PCS**

Avant



**2012 – 2014**  
4 campagnes  
380 personnes sensibilisées

Après



**2015**  
2 campagnes  
100 dénonciations

2. *A quelle fréquence ces services doivent-ils passer récupérer les déchets abandonnés comme ceux sur la photo du point de collecte de la rue de la Roselière ?*

La propreté des infrastructures est également un point important pour notre service.

Avec l'explosion des quantités de PET collectées sur les PCS, le service doit vidanger du lundi au samedi, l'ensemble des containers. Lors de la vidange, le collaborateur en profite également pour effectuer un contrôle propreté du site. En cas de dépôt sauvage, il nettoie les incivilités pour que le PCS reste propre et fonctionnel, et évite ainsi l'effet « boule de neige ».

**Fréquentation de la déchèterie en 2015**

Ouverture de la nouvelle déchèterie en 2012

**60'000**

passages enregistrés

**50 %**Des cartes distribuées  
n'ont jamais été utilisées**Constat**Désapprovisionnement à  
50 % PCS  
50 % déchèterie

3. *Quelle quantité de ces déchets sauvages sont-ils récupérés chaque semaine par la voirie ?*

Les quantités de déchets « sauvages » sont malheureusement difficiles à quantifier, car elles sont comptabilisées avec les déchets de voirie.

On peut estimer à environ 200 tonnes par an, soit près de 4 tonnes par semaine, ce qui représente 5% des ordures ménagères incinérables.

Cela confirme que plus du 95 % de la population est respectueuse de son environnement et la minorité responsable de ces incivilités génère des surcoûts dans la gestion des déchets et une image pas toujours flatteuse.

### Dépôts sauvages



**2015**

1 campagne à la rue des Moulins  
21 dénonciations

4. *Combien de cas d'irrespect du règlement ont été dénoncés aux autorités par les agents assermentés ?*

Sur les PCS

En 2015

- 100 personnes dénoncées (campagnes de surveillance sur les PCS)
- 21 personnes dénoncées (campagnes de surveillance à la rue des Moulins)

Entre 2012 et 2014

- Plus de 380 personnes sensibilisées

Dépôts non conformes ou sauvages, entre 2011 et 2016

- 229 personnes dénoncées
- 436 personnes averties

### Déchets incinérables

Diminution d'ordures ménagères



Augmentation des déchets urbains



**2010**  
280 kg/habitant

**2015**  
140 kg/habitant

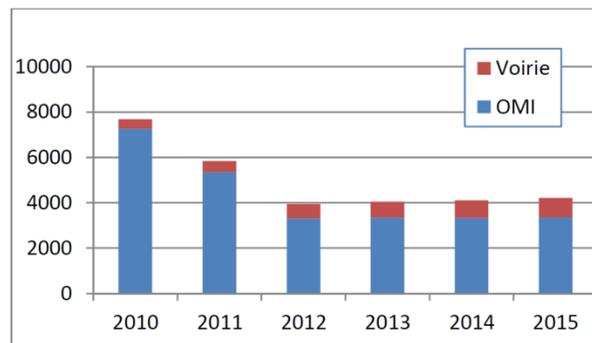
5. Parmi eux, combien de cas ont entraîné des sanctions depuis l'introduction de la taxe au sac ?

Nombre d'ordonnances pénales rendues par la commission de police liée au règlement sur les déchets:

2011 :	185
2012 :	24
2013 :	11
2014 :	6
2015 :	23 (dont 87 % d'Yverdonnois)
TOTAL	249 dénonciations, sur 5 ans

### Déchets incinérables

Quantités en tonnes



	2010	2015
<b>OMI</b>	7266	3356
<b>Voirie</b>	414	862
<b>Total</b>	<b>7681</b>	<b>4218</b>

**Dépôts sauvages**  
200 tonnes/an  
(estimation)

6. Au vu des difficultés rencontrées, quelles mesures entend prendre la Municipalité pour améliorer la situation ?

Il est envisagé de limiter l'accès de ces PCS par le même système utilisé à la déchèterie STRID et donc avec les mêmes cartes d'accès.

Un projet test sur le PCS Saint-Georges est en cours de réalisation.

Ce projet pourrait être étendu à d'autres PCS, dans la mesure du possible et selon la géographie des lieux, en cas d'amélioration significative.

### Projet pilote au PCS St-Georges



**Contrôle d'accès**  
Grâce à la carte de la déchèterie

**Réalisation**  
Printemps 2016

En ce qui concerne ces PCS et ces incivilités, je vous renvoie encore au Bonjour n° 77 de janvier 2016, points de collecte sélectifs sous surveillance. Je vous invite à le lire, c'est un condensé du travail de STE, des mesures à respecter dans le cadre du règlement de police. Les consignes sont essentielles pour garder la ville propre et minimiser les coûts liés à la propreté et aux déchets. Je vous remercie de votre attention.

**M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :**

Je remercie M. le Municipal et ses Services pour la qualité de ces réponses données.

Je constate que c'est très fluctuant puisque il reste encore 5% de personnes qui ne semblent pas respecter les règles et donc je me réjouis que la Municipalité s'en préoccupe et ne laisse pas les choses aller, parce que c'est vrai, qu'en discutant avec vos collaborateurs qui se trouvaient sur place ces jours-là, je dois dire qu'ils sont un tout petit peu désabusés par l'importance de la tâche. Je trouve qu'ils méritent en tout cas notre reconnaissance pour le travail qu'ils effectuent au quotidien. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

8.4

**Une Question de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS (Plan de quartier des Roseyres.)**

Ma question concerne une récente annonce de la Municipalité relative au plan de quartier au chemin de Roseyres. En effet, le 25 février 2016, alors que la mise à l'enquête publique de contournement touchait à sa fin, la Municipalité nous annonçait la signature d'un protocole d'accord avec un des propriétaires qui sera impacté par cette route de contournement.

Le communiqué de presse du 25 février évoque différents éléments, notamment une convention d'indemnisation, un protocole d'accord entre trois partenaires. Ce protocole d'accord, semble-t-il défini dans les grandes lignes d'un plan de quartier qui devrait se réaliser à cet endroit. Nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter.

Donc, on comprend par-là que, pour éviter des oppositions dans le cadre de l'enquête publique par ce propriétaire à la route de contournement, on lui propose de transformer son terrain agricole qui doit valoir à peu près CHF 3.- à 4.- le m<sup>2</sup> en zone à bâtir, ce qui lui permettra de dégager une plus-value importante puisque la zone à bâtir est estimée certainement dans ce secteur entre CHF 500.- et 600.- le m<sup>2</sup>.

Bref, ce projet soulève un certain nombre de questions et nous souhaiterions en soi, en savoir plus, puisque ces déclarations peuvent paraître à certains égards, réjouissantes, puisqu'elles permettront pour ceux qui attendent cette route avec impatience, d'éviter une opposition supplémentaire. Elles permettront aussi dans une certaine mesure, de construire du logement, même si ce logement se construira au sud de la ville et loin du centre. Ces déclarations soulèvent un certain nombre de questions et il semblerait qu'il y ait beaucoup d'incertitudes sur l'opportunité de réaliser un plan de quartier à cet endroit.

Tout d'abord, le contexte lié à la fameuse loi fédérale sur l'aménagement du territoire, la LAT, puisque nous vivons actuellement un moratoire sur toute création de nouvelle zone à bâtir. Nous pouvons créer des zones à bâtir, mais sous des conditions très strictes, c'est extrêmement délicat. Il y a un Plan directeur Cantonal qui est actuellement à l'enquête publique, qui devrait être approuvé par la Confédération à l'horizon 2017/2018, mais d'abord, il doit passer par la moulinette du Grand Conseil et ensuite par le sceau de la Confédération, ce qui n'est pas une mince affaire.

Il y a donc énormément d'incertitudes sur l'opportunité de déclasser un terrain en zone à bâtir. Il y a des incertitudes aussi sur les études d'opportunité de ce secteur, puisque effectivement, la même loi fédérale sur l'aménagement du territoire incite à développer l'urbanisation vers l'intérieur, dans les centres, et là, nous allons étendre la ville en direction du sud de l'autoroute. Il

Il y a une autre incertitude, c'est l'avis du Canton, puisque le Canton, pour un plan de quartier de ce type aura bien entendu son mot à dire. Des incertitudes sur le programme : que veut-on mettre dans ce quartier, quelle proportion de logements, d'activités, de commerces, quel type de quartier. L'impact aussi sur les autres projets, puisque ces différentes dispositions fédérales évoquées tout à l'heure, nécessitent de prioriser les projets. En choisissant de mettre en haut de la pile ce projet, nous pourrions condamner d'autres projets importants, comme le Coteau-Est ou comme les Parties, bref de nombreuses incertitudes.

Mais j'en viens, Mme la Présidente, à ma question, puisqu'il s'agit d'une simple question bien entendue : il y a toutes ces incertitudes, mais il y en a une qui est particulièrement importante, c'est celle des bonnes terres cultivables, celles des surfaces d'assolement, puisqu'en plus de toutes les contraintes que je viens d'évoquer, la Commune devra compenser ces bonnes terres cultivables, ces surfaces d'assolement. Et pour compenser ces surfaces d'assolement, il faut aller trouver ailleurs des bonnes terres cultivables qui sont aujourd'hui en zone à bâtir. Alors ma question est toute simple : où allons-nous trouver ces bonnes terres cultivables, ces surfaces d'assolement ? Je vous remercie.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Bien qu'il y ait officiellement qu'une question, il y a beaucoup de questions.

La Ville se doit de trouver des terrains pour lui permettre d'exister et de se développer. Ce secteur-là fait partie des possibilités. Je rappelle que le terrain en question est entouré sur trois côtés d'habitations et donc, il fait partie de la ville et n'est pas à l'extérieur de la ville, en plein marécage ou dans la plaine de l'Orbe.

La Ville, vous le savez, la Municipalité en tout cas, a considéré que ce terrain était à mettre avec les autres endroits intéressants à développer au niveau de la Ville et au niveau des plans de quartier. Le tout est intégré dans la réflexion au niveau de l'Agglo et au niveau des terrains à développer dans le cadre de la réflexion AggloY.

Il y a une trentaine de terrains susceptibles d'être développés par un plan de quartier dans le périmètre de l'Agglo et on peut considérer, puisque l'étalon qui a été choisi par le Canton, est la valeur d'habitants. Alors, il y a une discussion certes, actuellement, de savoir si l'augmentation doit se faire sur les habitants ou sur les terrains. Il y a d'ailleurs des réponses qui viennent de différentes entités, dont notamment l'UCV qui doute de cette valeur étalon d'habitants.

Mais si on prend la valeur étalon qui a été choisie, c'est-à-dire une augmentation de 2.1 des habitants sur l'Agglo, ça nous amène d'ici à 2030 à ce que l'agglomération d'Yverdon puisse augmenter de 11'300 habitants. Et les trente projets qu'on a actuellement, y compris le terrain en question, qui fait partie, je le répète, des sujets qui sont en cours, situent à peu près, entre 10 et 14 milles habitants, le potentiel de ces terrains-là. Ça veut dire qu'il faudrait qu'on valorise tous les plans de quartier, les trente plans de quartier que je suis en train de vous dire pour 2030 et qu'ils soient habités, pour être dans le maxima possible que le Plan directeur cantonal actuellement nous autoriserait.

J'attire l'attention sur le fait que dans les dix dernières années, nous avons fait deux plans de quartier. Alors pour arriver dans cette situation-là, on verra si on a toute cette énergie et toute cette possibilité. Maintenant, on a des projets de plans de quartier, celui-là en fait partie effectivement, mais les plans de quartier vont évoluer, vont avancer au fur et à mesure des possibilités, des oppositions qu'il pourrait y avoir, des problèmes qu'il pourrait y avoir au niveau communal, cantonal ou régional.

Ce plan de quartier-là a juste la possibilité d'exister et de se développer par les promoteurs actuels, mais la Municipalité n'a pas, et ça fait partie de la convention, les terrains de compensation, qu'ils soient en zone agricole ou qui soient en SDA, d'ailleurs, ça a été protocolé et il appartient donc aussi à ces promoteurs de trouver les compensations possibles pour pouvoir

faire en sorte que ce terrain puisse se développer.

Par contre, la Ville, qui recherche des compensations, qui identifie, par son service, tous les terrains qu'il y aurait lieu de pouvoir utiliser pour compenser cette volonté de passer des terrains de zone agricole en zone constructible et trouver l'équivalent pour dézoner, s'est promis d'associer cette réflexion à ce quartier aussi, qui sera traité évidemment comme les autres.

Donc, il n'y a pas de promesse mirobolante, il y a simplement une envie des autorités de développer la Ville, de développer aussi dans ce sens-là, avec un partenariat public-privé, mais dans des conditions cadres qui sont celles que nous avons mises dans la convention et qui vous seront présentées évidemment quand nous aurons, et on l'espère, la possibilité de vous présenter l'intégralité du projet de la route de contournement et ses conséquences financières sur toute la longueur du territoire.

Voilà, pour l'instant, je pense que je peux m'arrêter là, mais si vous le souhaitez, je peux développer encore un petit peu.

**M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :**

Je remercie M. le Syndic pour ces éléments de réponse. J'entends qu'il partage mes inquiétudes sur les différents blocages qui pourraient être liés à ce plan de quartier, et j'entends aussi une information importante, j'entends que c'est bien le promoteur qui sera chargé d'aller chercher des compensations SDA dans le cadre de ce projet et non la Commune. Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

La discussion est toujours ouverte au point 8 de notre ordre du jour.

Il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, la Municipalité a-t-elle des réponses à apporter à ce Conseil ?

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Je ne crois pas, Mme la Présidente, non.

Clôture

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 14 avril 2016 à 20 heures.

Il est 22h00, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Catherine CARP

Christine MORLEO

Présidente

Secrétaire

**TABLE DES MATIERES**  
**du procès-verbal de la séance du Conseil communal**  
**du 3 mars 2016**

	<b>Page</b>
1. Appel.....	210
2. Approbation de l'ordre du jour.....	210
3. Communications de la Présidente .....	210
4. Communications de la Municipalité .....	212
5. Préavis n° PR15.31PR concernant une demande de recapitalisation de la Fondation yverdonnoise pour le logement à hauteur de CHF 4'000'000.-, la constitution d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) en faveur de la Fondation yverdonnoise pour le logement sur la parcelle n° 4521, située à la rue Jean-André Venel, la constitution d'un DDP en faveur de la Fondation yverdonnoise pour le logement sur la parcelle n° 701, située à la rue de Montagny. Rapporteur : M. Jean-David CHAPUIS, Président de la Commission des affaires immobilières .....	212
6. Préavis n° PR16.01PR concernant la demande d'un crédit d'investissement de CHF 111'700.- pour la mise en conformité des signaux routiers à la norme VSS 640 871a. Rapporteur : M. Jean-Claude MONNEY .....	221
7. Préavis n° PR16.03PR concernant l'adoption des statuts de la nouvelle Association intercommunale du Centre de collecte de sous-produits animaux d'Yverdon-les-Bains et région. Rapporteur : M. Stéphane BALET .....	222
8. Propositions individuelles et interpellations. ....	228
8.1 Un Postulat de M. le Conseiller Florent MICHAUD (Objectif zéro pesticide – Biodiversity).....	228
8.2 Un Postulat de M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET (Etude sur impact du réchauffement climatique sur la ville).....	233
8.3 Une Question de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI ( Mini déchetterie.) .....	237
8.4 Une Question de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS (Plan de quartier des Roseyres.) .....	242